Organisation mondiale de la Santé

CONSEIL EXÉCUTIF **EB137/DIV./2**
Cent trente-septième session **4 juin 2015**

Décisions

EB137(1) Composition du Comité du programme, du budget et de l'administration du Conseil exécutif

Le Conseil exécutif a nommé membres du Comité du programme, du budget et de l'administration le Dr Andrea Carbone (Argentine), le Dr Thomas Frieden (États-Unis d'Amérique), le Dr Phusit Prakongsai (Thaïlande), le Professeur Benoit Vallet (France), le Dr Ali Saad Al-Obaidi (Koweït) et le Dr Jeon Man-Bok (République de Corée) pour une période de deux ans ou jusqu'à l'expiration de leur mandat au Conseil, si celle-ci intervient plus tôt, en plus du Dr Mukengeshayi Kupa (République démocratique du Congo), de M. Omar Sey (Gambie), de M. Khaga Raj Adhikari (Népal), de Mme Kathryn Tyson (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord), du Dr Abdullah bin Mifreh Assiri (Arabie saoudite) et de Mme Zhang Yang (Chine), qui étaient déjà membres du Comité. Mme Precious Matsoso (Afrique du Sud), Président du Conseil, et M. Josep M. Casals Alis (Andorre), Vice-Président du Conseil, ont été nommés membres de droit. Il a été entendu que, si l'un des membres du Comité, à l'exception des deux membres de droit, n'était pas en mesure d'assister à ses réunions, son successeur ou le membre suppléant du Conseil désigné par le gouvernement intéressé, conformément à l'article 2 du Règlement intérieur du Conseil exécutif, participerait aux travaux du Comité.

(Deuxième séance, 27 mai 2015)

EB137(2) Composition du Comité permanent des organisations non gouvernementales du Conseil exécutif

Le Conseil exécutif a nommé M. Sylvain Segard (Canada), le Dr Assad Hafeez (Pakistan) et le Dr Janette Loreto Garin (Philippines) membres, pour la durée de leur mandat au Conseil exécutif, de son Comité permanent des organisations non gouvernementales. Il a été entendu que si un membre n'était pas en mesure d'assister à ses réunions, son successeur ou le membre suppléant du Conseil désigné par le gouvernement intéressé participerait aux travaux du Comité, conformément à l'article 2 du Règlement intérieur du Conseil exécutif.

(Deuxième séance, 27 mai 2015)

EB137(3) Nomination des représentants du Conseil exécutif à la Soixante-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé

Le Conseil exécutif, conformément au paragraphe 1 de la résolution EB59.R7, a nommé son Président, Mme Precious Matsoso (Afrique du Sud) et ses trois premiers Vice-Présidents, le Dr Andrea Carbone (Argentine), le Dr Jeon Man-Bok (République de Corée) et le Dr Assad Hafeez (Pakistan), pour représenter le Conseil à la Soixante-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé. Il a

été entendu que si l'un d'entre eux n'était pas en mesure d'assister à la session de l'Assemblée de la Santé, le Vice-Président restant, M. Josep M. Casals Alis (Andorre), et le Rapporteur, M. Kim Chang Min (République démocratique de Corée), pourraient être invités à représenter le Conseil.

(Deuxième séance, 27 mai 2015)

EB137(4) Composition du Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance

Le Conseil exécutif a pris note du rapport contenu dans le document EB137/8 Add2 sur la composition du Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance et, conformément à la résolution EB125.R1, a nommé Mme Jeya Wilson (Afrique du Sud et Nouvelle-Zélande) et M. Leonardo P. Gomes Pereira (Brésil) membres du Comité pour un mandat non renouvelable de quatre ans débutant en mai 2016.

(Deuxième séance, 27 mai 2015)

EB137(5) Date, lieu et durée de la cent trente-huitième session du Conseil exécutif et de la vingt-troisième réunion du Comité du programme, du budget et de l'administration du Conseil exécutif

Le Conseil exécutif a décidé que sa cent trente-huitième session s'ouvrirait le lundi 25 janvier 2016 au Siège de l'OMS, à Genève, et prendrait fin au plus tard le samedi 30 janvier 2016. Le Conseil a en outre décidé que le Comité du programme, du budget et de l'administration du Conseil exécutif tiendrait sa vingt-troisième réunion le jeudi 21 janvier et le vendredi 22 janvier 2016 au Siège de l'OMS.

(Troisième séance, 28 mai 2015)

EB137(6) Date, lieu et durée de la Soixante-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé et de la vingt-quatrième réunion du Comité du programme, du budget et de l'administration du Conseil exécutif

Le Conseil exécutif a décidé que la Soixante-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé s'ouvrirait le lundi 23 mai 2016 au Palais des Nations, à Genève, et prendrait fin au plus tard le samedi 28 mai 2016 à 18 heures. Le Conseil a en outre décidé que le Comité du programme, du budget et de l'administration du Conseil exécutif tiendrait sa vingt-quatrième réunion du jeudi 19 mai au vendredi 20 mai 2016 au Siège de l'OMS, à Genève.

(Troisième séance, 28 mai 2015)

EB137(7) Allocation stratégique des volants budgétaires

Le Conseil exécutif, ayant examiné le rapport du groupe de travail sur l'allocation stratégique des volants budgétaires,[1] a recommandé à la Soixante-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé d'adopter la décision suivante :

La Soixante-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé a décidé :

1) de se féliciter du rapport du groupe de travail sur l'allocation stratégique des volants budgétaires et d'exprimer ses remerciements aux membres du groupe de travail pour leur examen exhaustif des travaux antérieurs et l'élaboration prompte et objective d'un modèle révisé ;

2) d'approuver le modèle envisagé recommandé par le groupe de travail sur l'allocation stratégique des volants budgétaires ;

3) de prier le Directeur général, au sujet du modèle approuvé :

a) de mettre en œuvre le modèle recommandé sur une période de trois ou quatre exercices biennaux, et d'en atténuer l'éventuel impact budgétaire négatif aux niveaux national et régional, en particulier dans les pays qui en ont le plus grand besoin, en consultation avec les Directeurs régionaux, en prenant comme point de départ l'allocation actuelle pour la coopération technique au niveau des pays ;

b) de faire rapport au cours de chaque exercice au Conseil exécutif, par l'intermédiaire du Comité du programme, du budget et de l'administration, sur la mise en œuvre du nouveau modèle, dans le cadre des rapports sur l'exécution du budget programme ;

c) de procéder tous les six ans au moins à un examen pour évaluer le bien-fondé du modèle au regard des besoins des pays et ses effets sur les enveloppes budgétaires régionales ;

4) de prier en outre le Directeur général d'œuvrer avec les Directeurs régionaux pour tirer le meilleur parti de l'utilisation des budgets de l'OMS consacrés aux pays et du capital social et intellectuel de l'Organisation pour mobiliser des ressources supplémentaires afin de mettre en œuvre de manière efficace et durable les programmes prioritaires au niveau national.

(Troisième séance, 28 mai 2015)

= = =

[1] Document EB137/6, annexe.